



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Monsieur Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123914-01-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 28 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 DÉCEMBRE 2019

LÉGISLATION

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
5. FINANCEMENT RÈGLEMENTS 529-2014 (126 700 \$), 554-2017 (1 084 500 \$) ET 582-2019 (348 000 \$)
 - 5.1 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 5.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 559 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JANVIER 2020
6. MASKATEL – FIBRE OPTIQUE : DEMANDE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT
7. NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE 9-1-1
8. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2020 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ
9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2019

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

10. 2^E RUE LECLERC : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
 - 10.1 DEMANDE DE CA AU MELCC – MANDAT WSP
 - 10.2 EMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE : ACHAT DE TERRAIN (CÔTÉ OUEST / CÔTÉ EST)
11. PARC INDUSTRIEL : EXUTOIRE DU COURS D'EAU GÉDÉON-LOUBIER – MANDAT SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
12. DEMANDE AU MTQ : INSPECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL FACE AU 225, ROUTE 271 ;
13. USINE DE FILTRATION :
 - 13.1 ACHAT – ANALYSEUR DE CHLORE
 - 13.2 ACHAT – AUTOMATE PANNEAU DE CONTRÔLE
14. ÉGOUT – SP2 : ACHAT D'UNE INTERFACE

FINANCES

15. COMPTES DU MOIS
16. RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE
17. OMH : BUDGET 2020

TRAVAUX PUBLICS

18. GESTION DES ACTIFS – MANDAT :
 - 18.1 SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
 - 18.2 WSP



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

19. ACHAT : PLAQUE VIBRANTE
20. PROBLÉMATIQUE ROUTIÈRE : ROUTE 271 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE 50 KM/H
21. DEMANDE AU MTQ : RANG 6 – PANNEAU 50 KM/H
22. RANG STE-EVELINE :
 - 22.1 REMPLACEMENT DU PONCEAU À L'INTERSECTION – APPEL D'OFFRES
 - 22.2 DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EMPLOI ÉTÉ CANADA 2020
24. COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR : CONTRAT DE TRAVAIL
25. MANDAT COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES CHOUX GRAS : AMÉNAGEMENT DES ESPACES PERMACULTURES (OTJ)
26. CORRESPONDANCE
27. RAPPORT DES COMITÉS
28. AUTRES ITEMS
 - USINE DE FILTRATION: REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE
 - DEMANDE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FQM
 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 253 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DU RANG STE-EVELINE, PETITE ROUTE DU RANG 6 ET RANG 4
29. PÉRIODE DE QUESTIONS
30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 DÉCEMBRE 2019



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123915-01-2020

N° de résolution
ou annotation

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 et de la séance d'ajournement du 10 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. ADOPTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

123916-01-2020

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 592-2019 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2020.

Comme exigé par la loi, un projet de règlement a été présenté à la séance d'ajournement du 10 décembre 2019. Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

5. FINANCEMENT RÈGLEMENTS 529-2014 (126 700 \$), 554-2017 (1 084 500 \$) ET 582-2019 (348 000 \$)

5.1 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

123917-01-2020

Date d'ouverture :	14 janvier 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 janvier 2020
Montant :	1 559 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2020, au montant de 1 559 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

N° de résolution
ou annotation

118 100 \$	2,62000 %	2021
121 200 \$	2,62000 %	2022
125 100 \$	2,62000 %	2023
128 800 \$	2,62000 %	2024
1 066 000 \$	2,62000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,62000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

118 100 \$	2,66000 %	2021
121 200 \$	2,66000 %	2022
125 100 \$	2,66000 %	2023
128 800 \$	2,66000 %	2024
1 066 000 \$	2,66000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,66000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

118 100 \$	2,10000 %	2021
121 200 \$	2,15000 %	2022
125 100 \$	2,25000 %	2023
128 800 \$	2,30000 %	2024
1 066 000 \$	2,40000 %	2025

Prix : 98,77500

Coût réel : 2,67869 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2020 au montant de 1 559 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 529-2014, 554-2017 et 582-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents requis.

5.2 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 559 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JANVIER 2020**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123918-01-2020

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 559 200 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
529-2014	126 700 \$
554-2017	542 250 \$
554-2017	542 250 \$
582-2019	348 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 529-2014, 554-2017 et 582-2019, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	118 100 \$	
2022.	121 200 \$	
2023.	125 100 \$	
2024.	128 800 \$	
2025.	132 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	933 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 529-2014, 554-2017 et 582-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents requis.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. MASKATEL – FIBRE OPTIQUE : DEMANDE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT

N° de résolution
ou annotation

123919-01-2020

Considérant qu'une entente est intervenue en 2011 entre la compagnie Téléphone de St-Ephrem aujourd'hui Maskatel et la municipalité pour le prêt d'un espace d'environ 10 pieds carrés au sous-sol de l'Hôtel de Ville en vue de l'installation et l'hébergement des équipements de la tête de ligne servant à la transmission de signaux téléphoniques, d'internet et de la télé numérique (fibre optique) ;

Considérant qu'en vertu de ladite entente, la compagnie Maskatel doit demander l'approbation à la municipalité préalablement à l'ajout d'équipement ;

Considérant que la compagnie Maskatel demande l'approbation pour l'ajout d'une unité de climatisation au plafond incluant un compresseur à l'extérieur de l'Hôtel de Ville (du même type qu'une thermopompe) ;

Considérant que l'ajout de cette unité de climatisation contrôlera davantage la température du local pour un fonctionnement optimal des équipements ;

Considérant que cet ajout modifiera les équipements actuels et permettra de diminuer à plus ou moins 50 % le bruit de fond importunant les locataires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la compagnie Maskatel et d'autoriser l'ajout d'une unité de climatisation comme décrit en préambule ; les coûts d'électricité seront refacturés à ladite compagnie Maskatel en vertu de l'entente ; cette autorisation est conditionnelle à l'augmentation du forfait internet de l'Hôtel de Ville de 10 mégabits à 300 mégabits.

7. NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE 9-1-1

123920-01-2020

Considérant que le CRTC a mandaté la compagnie Bell afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1 PG) selon la Décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications ;

Considérant que ledit service 9-1-1 PG permettra aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services d'urgence améliorés et novateurs reposants sur le Protocole Internet (IP) ;

Considérant que pour ce faire, tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau 9-1-1 PG entre le 30 juin 2020 et le 23 juin 2023 puisque le réseau E 9-1-1 actuel sera décommissionné après le 30 juin 2023 ;

Considérant que dû à ces changements, de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1 (municipalité, premières nations, provinces, etc.)

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la nouvelle entente de service 9-1-1 PG.

8. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2020 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123921-01-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

N° de résolution
ou annotation

De renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 ;

De payer la contribution fixée à 3 209,87 \$;

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur telle que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution ;

De reconnaître Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2019

Madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice 2019 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Comme exigé par la loi, une copie sera publiée sur le site internet de la municipalité avant le 31 janvier 2020.

10. 2^E RUE LECLERC : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

10.1 DEMANDE DE CA AU MELCC – MANDAT WSP

123922-01-2020 **Considérant** que le conseil municipal a pour projet de prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur la 2^e rue Leclerc ;

Considérant qu'avant de procéder aux travaux, la municipalité doit présenter une demande d'autorisation au MELCC ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme-conseils WSP à soumettre une demande d'autorisation au MELCC pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la 2^e rue Leclerc et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ; d'acquitter les frais d'analyse de six cent quatre-vingt-douze dollars (692 \$) dont le chèque doit être adressé au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec ; le conseil municipal confirme, par la présente résolution, son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

10.2 EMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE : ACHAT DE TERRAIN (CÔTÉ OUEST / CÔTÉ EST)

123923-01-2020 **Considérant** que dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la 2^e rue Leclerc, un poste de pompage pour les égouts est nécessaire ;

Considérant qu'il doit être situé dans un point bas ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur le maire à procéder



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

aux démarches nécessaires auprès des Constructions Binet en vue de l'achat d'une parcelle de terrain pour la construction de la station de pompage servant à l'égout dans la cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la 2^e rue Leclerc.

11. PARC INDUSTRIEL : EXUTOIRE DU COURS D'EAU GÉDÉON-LOUBIER – MANDAT SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

123924-01-2020 Considérant qu'à la demande de la municipalité, le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a déposé une estimation d'honoraires pour la réfection de la canalisation du cours d'eau Gédéon-Loubier situé sur le lot 4 698 876 ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la somme de douze mille vingt dollars et soixante-quinze sous (12 020,75 \$) ; les étapes envisagées à la réalisation du présent mandat sont :

- Relevé d'arpentage des lieux ;
- Élaboration des plans et devis dont une copie des plans, tel que construit, sera remise en version numérique à la municipalité;
- Élaboration d'une demande de CA auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Élaboration d'une étude hydraulique pour le dimensionnement de la canalisation ;

Les services suivants sont exclus du mandat :

- Les honoraires d'un biologiste pour la demande de CA (si requis).

12. DEMANDE AU MTQ : INSPECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL FACE AU 225, ROUTE 271

123925-01-2020 Considérant que la résidence située au 225, Route 271 a subi des dommages lors des pluies diluviennes du mois d'avril et de novembre 2019 dû à des refoulements de l'égout pluvial ;

Considérant que la compagnie d'assurance dudit propriétaire refuse de poursuivre la couverture pour les dommages causés par des refoulements d'égout dû aux deux réclamations ;

Considérant que ledit propriétaire cherche une solution pour enrayer la problématique de refoulements d'égout dans son secteur ;

Considérant que l'égout pluvial dans ledit secteur appartient au Ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le propriétaire du 225, Route 271 dans ses démarches et de demander au Ministère des Transports du Québec d'inspecter le réseau d'égout pluvial dans ce secteur en vue d'enrayer la problématique de refoulement.

13. USINE DE FILTRATION :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

13.1 ACHAT – ANALYSEUR DE CHLORE

N° de résolution
~~123926-01-2020~~ **123926-01-2020** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un nouvel analyseur de chlore à l'usine de filtration auprès de la compagnie Endress & Hauser pour la somme de quatre mille vingt dollars (4 020 \$), taxes en sus, comme prévu au budget 2020.

13.2 ACHAT – AUTOMATE PANNEAU DE CONTRÔLE

123927-01-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement de l'automate dans le panneau de contrôle à l'usine de filtration auprès de la compagnie Automatisation JRT pour la somme de treize mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante-neuf sous (13 394,59 \$), taxes en sus, comme prévu au budget 2020.

14. ÉGOUT – SP2 : ACHAT D'UNE INTERFACE

123928-01-2020 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement de l'interface à la SP2 auprès de la compagnie Automatisation JRT pour la somme de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$), taxes en sus, comme prévu au budget 2020.

15. COMPTES DU MOIS

123929-01-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 183 313,40 \$ et d'autoriser leur paiement.

16. RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

123930-01-2020 **CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Benoît-Labre :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme Actuelle ;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député monsieur Samuel Poulin, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

17. OMH : BUDGET 2020

123931-01-2020 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2020 de l'Office Municipal d'Habitation à savoir:

<u>Revenus</u>	\$ 1 824 437
<u>Dépenses</u>	
Administration	\$ 885 978
Conciergerie et entretien	\$ 369 437
Énergie, taxes, assurances, sinistres	\$ 832 224
Remplacement, amélioration, modernisation	\$ 0
Financement	\$ 1 107 394
Services à la clientèle	\$ 87 987
Sous-Total des dépenses	\$ 2 992 047
Déficit	\$ 1 167 610
Contributions:	
Société d'Habitation du Québec	\$ 1 050 848
Municipalité	\$ 116 762



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Municipalité Saint-Benoît-Labre 10 % \$ 134
Numéro d'ensemble immobilier : 2675.

N° de résolution
ou annotation

18. GESTION DES ACTIFS - MANDAT

18.1 SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

123932-01-2020 **Considérant** que dans le cadre du programme d'aide financière sur la gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, le conseil municipal a demandé au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan de déposer une estimation d'honoraires pour la cueillette des données sur l'état de 76 Km de route ;

Considérant que ladite demande d'aide financière a été approuvée ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour les travaux décrits en préambule au montant de trente-neuf mille cent quarante-huit dollars et soixante-quatre sous (39 148,64 \$); de remettre, et ce gratuitement, les plans tels que construits en version numérique.

18.2 WSP

123933-01-2020 **Considérant** que dans le cadre du programme d'aide financière sur la gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, le conseil municipal a demandé à la firme d'ingénieurs WSP de déposer une estimation d'honoraires pour rassembler et enregistrer sur une clé USB, 125 plans de différents projets d'aqueduc, d'égouts et de voirie réalisés sur notre territoire ;

Considérant que ladite estimation se détaille comme suit :

- Ingénieur suivi et administration:	2 h à 135 \$ / h =	270 \$
- Technicien:	30 h à 75 \$ / h =	2 250 \$
- Auxiliaire:	2 h à 55 \$ / h =	110 \$
- Budget approximatif: plus ou moins		2 630 \$;

Considérant que ladite demande d'aide financière a été approuvée ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à la firme WSP pour les travaux décrits en préambule au montant approximatif de deux mille six cent trente dollars (2 630 \$), taxes en sus.

19. ACHAT : PLAQUE VIBRANTE

123934-01-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une plaque vibrante usagée servant principalement au service des travaux publics auprès de la compagnie les Entreprises JR Boucher et fils pour un montant de sept mille dollars (7 000 \$), taxes en sus.

20. PROBLÉMATIQUE ROUTIÈRE : ROUTE 271 - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE 50 KM/H



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123935-01-2020

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'une nouvelle demande fut déposée au bureau municipal à l'égard de l'agrandissement de la zone de 50 km/h sur la Route 271 Ouest ;

Considérant que depuis la dernière rencontre avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur ce sujet, il n'y a pas eu de nouveaux éléments justifiant une nouvelle demande en vertu des normes dudit ministère ;

Considérant qu'il pourrait être intéressant d'utiliser l'afficheur de vitesse du service de Génie de la MRC de Beauce-Sartigan afin d'enregistrer le nombre de véhicules circulant sur ce tronçon ainsi que leur vitesse moyenne en vue d'étayer notre dossier pour une future demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan d'installer l'afficheur de vitesse décrit en préambule sur la Route 271 Ouest près du panneau de la limite de vitesse de 50 km/h pour une période d'une semaine et même plus si possible.

21. DEMANDE AU MTQ : RANG 6 – PANNEAU 50 KM/H

123936-01-2020

Considérant que selon le parrain de la municipalité à la Sûreté du Québec, il est opportun d'ajouter un deuxième panneau de signalisation indiquant la limite de vitesse 50 km/h sur la rue Principale, direction Sud, et ce, dans la courbe face au 196, rue Principale ;

Considérant que ce tronçon de route est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports du Québec d'ajouter un deuxième panneau de signalisation indiquant la limite de vitesse de 50 km/h dans la courbe face au 196, rue Principale.

22. RANG STE-EVELINE :

22.1 REPLACEMENT DU PONCEAU À L'INTERSECTION – APPEL D'OFFRES

123937-01-2020

Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser les travaux de remplacement du ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, la Petite route du rang 6 et le rang 4 par un entrepreneur ;

Considérant que les travaux sont estimés à plus de 101 100 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan afin de procéder à un appel d'offres public en vue de la réalisation des travaux cités en préambule.

22.2 DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)

123938-01-2020

Considérant que chaque année, la municipalité apporte des améliorations à son réseau routier ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'il est prévu pour l'année 2020, de procéder au remplacement du ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, Petite Route du rang 6 et le rang 4 ;

Considérant que le rang Ste-Eveline est une route achalandée et empruntée par un grand nombre d'automobilistes des municipalités voisines désirent prendre un raccourci pour se rendre à St-Georges ;

Considérant que les travaux sont estimés à deux cent cinquante-trois mille cent soixante-six dollars et quatre-vingt-six sous (253 166,86 \$) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser à notre député provincial, monsieur Samuel Poulin, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (Enveloppe discrétionnaire) pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) en vue de procéder au remplacement du ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, Petite Route du rang 6 et le rang 4.

23. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EMPLOI ÉTÉ CANADA 2020

123939-01-2020 **Considérant** que le conseil municipal désire retenir les services d'un étudiant à l'été 2020 pour l'entretien des espaces verts et du jardin communautaire ;

Considérant que ledit emploi est admissible au programme d'aide financière Emploi Été Canada ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Marie-Soleil Gilbert, Coordonnatrice en loisirs et culture à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Emploi Été Canada 2020 pour l'embauche d'un étudiant pendant la période estivale; la rémunération pour ce poste est fixée à quatorze dollars et soixante sous (14,60 \$) de l'heure; d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

24. COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR : CONTRAT DE TRAVAIL

123940-01-2020 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Joannie Goudreau, à titre de coordonnatrice de camp de jour pour l'été 2020 selon les conditions de travail établies dans son contrat de travail ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de travail.

25. MANDAT COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES CHOUX GRAS : AMÉNAGEMENT DES ESPACES PERMACULTURES (OTJ)

123941-01-2020 **Considérant** que la coopérative de solidarité des Choux gras a déposé son offre pour des aménagements paysagers à divers endroits dans la municipalité ;

Considérant que la proposition de ladite coopérative sera réalisée par étape ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le service des loisirs et de la culture propose, en 2020, l'aménagement de deux îlots comestibles à l'OTJ (côté stationnement, de part et d'autre du vestibule) ;

Considérant que cet aménagement embellirait non seulement un secteur clé des loisirs, mais permettrait aux jeunes de faire des apprentissages dans le cadre du camp de jour ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la proposition numéro 3 de l'offre de la coopérative des Choux gras ayant pour titre OTJ (2 îlots comestibles) (460 pieds carrés) pour la somme de deux mille sept cent soixante dollars (2 760 \$), taxes en sus.

26. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2019.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

Madame Myrienne Poulin, représentante sur le conseil d'administration de l'OMH, fait un compte-rendu de la dernière rencontre de l'histoire de l'OMH de St-Benoît.

Monsieur Pier-Luc Gilbert, représentant sur le comité de l'OTJ, invite les gens présents au Tournoi amical de hockey fixé au samedi 18 janvier 2020.

Monsieur Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2, s'est vu confier la responsabilité de rencontrer les industries et institutions de la municipalité afin de colliger les informations nécessaires pour l'analyse des besoins en énergie en vue du dépôt d'un projet de prolongement du réseau de gaz naturel sur notre territoire.

28. AUTRES ITEMS

- USINE DE FILTRATION: REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE

123942-01-2020

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement du débitmètre enregistrant la consommation d'eau potable la nuit exigée par la Stratégie de l'eau potable auprès de la compagnie Endress & Hauser pour la somme de quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingts sous (4 694,80 \$).

- DEMANDE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FQM

123943-01-2020 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité a entrepris des démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CPTAQ), en 2017, pour exclure les lots 4 698 895 et 4 699 006 du cadastre du Québec en vue d'agrandir son parc industriel (dossier 415171) ;

CONSIDÉRANT que le principal espace restant vacant ne peut être utilisé en raison de la présence d'un vaste milieu humide;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé à la CPTAQ, à sa demande, une étude réalisée par Gestizone le 19 septembre 2017 attestant que les lots où l'agrandissement est projeté ne sont occupés que par quelques milieux humides et ne devraient pas empêcher la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que, depuis, le cadre de protection des milieux humides a évolué, amenant la CPTAQ et le ministère de l'Environnement à revoir l'exercice de leurs pouvoirs respectifs eu égard aux interventions dans les milieux humides;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dû réaliser des démarches auprès de la CPTAQ et du ministère de l'Environnement compte tenu que les façons de faire des deux organismes n'étaient pas compatibles;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion présentée par la Municipalité fera certainement jurisprudence pour toutes les autres demandes d'autorisation ou d'exclusion que pourraient adresser les municipalités à la CPTAQ à l'égard de terrains comportant des milieux humides;

CONSIDÉRANT que ces enjeux dépassent le strict dossier de Saint-Benoît-Labre;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adresse une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document nécessaire à une telle demande.

- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 253 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DU RANG STE-EVELINE, PETITE ROUTE DU RANG 6 ET RANG 4**

Le conseiller, Jonathan Pépin, donne un avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 593-2020) décrétant une dépense et un emprunt de 253 000 \$ pour effectuer des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, Petite Route du rang 6 et rang 4. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution
123944-01-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 35.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.